



## AVIS DE COURSE

### Régates de Trentemoult Intersérie Dériveurs et Habitables (Osiris) le 22 septembre 2019 Trentemoult - Rezé

Organisées par le Centre Nautique Sèvre et Loire

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les règlements fédéraux.

#### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les dériveurs en intersérie et tous les habitables en intersérie Osiris. Deux challenges sont prévus pour les Zef et les Moth.
- 2.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à CNSL, rue Codet 44400 Nantes au plus tard le 15 septembre.
- 2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs,
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- 2.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. PROGRAMME

- 4.1 Confirmation d'inscription : le 22 septembre à partir de 9h.
- 4.2 Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement : 10h30

#### 5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées sur place.

#### 6. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit dans une zone de course comprise entre le pont de Cheviré et l'ouest de l'île de Nantes.



**8. SYSTEME DE PENALITE**

Pour les Dériveurs et Habitables, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

**10. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués, en particulier Challenge des Zef et challenge des Moth.

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

CN Sèvre et Loire

Tel : 02 40 13 13 57 (répondeur en cas d'absence)

[cnsltrentemoult@gmail.com](mailto:cnsltrentemoult@gmail.com)

<http://www.cnsl.fr>